RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.C.B. CONSEIL
Société par actions simplifiée
Au capital de 56 000 euros
Siège social : 35 avenue Gustave Eiffel, 21000 DIJON
383 154 655 RCS DIJON

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

…/…

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de Monsieur Jacky DESNOYER de son mandat de Président à compter du 31 décembre 2024, la valide sans réserve tant sur la forme que sur le fond et nomme en qualité de Président, à compter de la même date et pour une durée indéterminée :

Monsieur Arnaud VIENNOIS
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Monsieur Arnaud VIENNOIS a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait cette fonction et a déclaré ne pas être dans un des cas d'incompatibilité prévus par la loi.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Marc BOTTA de son mandat de Directeur Général à compter du 31 décembre 2024, la valide sans réserve tant sur la forme que sur le fond et nomme en qualité de nouveau Directeur Général à compter de la même date et pour une durée illimitée :

Monsieur Pierre-Yves DOUDOUX
Né à [redacted] le [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Pierre-Yves DOUDOUX disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre-Yves DOUDOUX a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait cette fonction et a déclaré ne pas être dans un des cas d'incompatibilité prévus par la loi.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

…/…

Pour copie certifiée conforme à l'original

Jacky DESNOYER
Président



Signé le 31-12-2024

Arnaud VIENNOIS
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »
Bon pour acceptation des fonctions de Président



Signé le 31-12-2024

Pierre-Yves DOUDOUX
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



Signé le 31-12-2024